

# MOT DU PRÉSIDENT

Chères Consoeurs, chers Confrères, chères futures Consoeurs, chers futurs Confrères,

C'est avec une immense fierté et enthousiasme que l'Association Nationale des Avocats et élèves-Avocats Docteurs en Droit (ANAD) présente ce troisième numéro de la Revue Juridique de l'ANAD. Nous souhaitons tout d'abord remercier Maître Michel SAPIN, Avocat au Barreau de Paris et ancien Ministre, d'avoir accepté de rejoindre notre association en tant que Membre d'Honneur et d'avoir préfacé la Revue.

Nous souhaitons également aussi remercier tous les auteurs qui ont contribué à la rédaction de celle-ci, et notamment, les membres du Comité Scientifique ainsi que nos partenaires. L'ANAD est fière de contribuer à la vie juridique et scientifique, ceci en permettant aux futurs professionnels, professionnels, et chercheurs de pouvoir publier leurs articles à travers cette Revue qui se veut être générale en traitant tous les aspects du Droit et de la Déontologie des Avocats. Ce troisième numéro en appellera d'autres par la suite et toujours avec des invités de prestige.

L'ANAD accompagne et soutient les futurs professionnels et professionnels durant leur formation et tout le long de leur exercice professionnel (colloques, webinars, formations, promotion du diplôme du doctorat en droit au sein de la profession d'Avocat en créant des liens entre professionnels avec des propositions de stages et de collaborations, et offrant des avantages auprès de nos partenaires, Elle fait chaque jour de nouvelles propositions et innove toujours dans l'intérêt des professionnels du droit et de la profession dans son ensemble. L'ANAD contribue à la vie de la profession et à son évolution dans de nombreux domaines.

Son développement au niveau national et international se poursuit avec la création de nouvelles antennes toutes les semaines.

Forts de leurs réseaux, les Avocats, les élèves-Avocats, les Docteurs et les doctorants en Droit peuvent et pourront toujours compter sur toute l'équipe de l'ANAD.

En vous souhaitant une bonne lecture.



**Me. Richard LEGRAND**  
**Avocat au Barreau de Paris**  
**Docteur en Droit**  
**Président fondateur de l'ANAD**